

TERRITOIRES D'ENGAGEMENT – LA CELLULE DE CONSEIL ET D'ORIENTATION

Contacts : matthieu.angotti@anct.gouv.fr / morgane.luraski@anct.gouv.fr

Territoires d'engagement : vous aider à faire de l'engagement citoyen une marque de fabrique locale

La démarche « Territoires d'engagement » part d'une intuition partagée par les élus locaux et leurs équipes : la reconquête de la cohésion sociale passe par la coopération territoriale et l'engagement des citoyens. Cet engagement s'épanouit grâce au soutien public aux initiatives de la société civile (mouvement associatif, bénévolat), autant qu'à travers des coopérations entre société civile et institutions (participation citoyenne, partenariats). Aux acteurs territoriaux volontaires (communes, EPCI, départements), l'ANCT propose de faire s'exprimer durablement, sur leur territoire, le potentiel citoyen au service de la cohésion territoriale.

Territoires d'engagement, c'est d'abord une démarche d'accompagnement sur mesure (formation, coaching, gestion de projets), proposée sur 3 ans à des collectivités dont l'objectif est de transformer leur façon de travailler à l'aune de la délibération avec les habitants de leur territoire.

Désormais, Territoires d'engagement c'est aussi une plateforme d'écoute et d'accompagnement à distance : la cellule de conseil et d'orientation. Elle est destinée aux collectivités qui se lancent dans l'aventure de la démocratie participative et ressentent le besoin d'être épaulées dans leur cheminement.

La cellule de conseil et d'orientation : une offre de services pour un accompagnement à distance

Cette offre de service prend la forme de sessions de travail entre la collectivité et l'équipe de Territoires d'engagement. Elles se tiennent en visioconférence, soit ponctuellement, soit régulièrement, toutes les 4 à 8 semaines. Y sont discutés et réfléchis :

- Les axes stratégiques que se donne la collectivité en matière de démocratie participative ;
- Les opportunités à explorer et les pièges à éviter ;
- L'articulation et la cohérence des initiatives prises par les acteurs locaux ;
- L'orientation vers des prestataires et experts de confiance ;
- Les pistes de financement.

Quelques exemples : dialogues avec la ville de Fresnes autour de la reconstitution d'un service participation ; avec la communauté de communes de Tarn-Agout autour du plan climat et du projet de territoire ; avec la ville de Pamiers autour d'une charte pour mettre en cohérence les dispositifs (conseils citoyens, réunions de secteur ...) ; avec la Nouvelle Calédonie autour d'une approche participative de la gestion des risques...

Pour faire connaissance et prendre rendez-vous pour une première visioconférence, l'équipe de Territoires d'engagement tient une permanence d'accueil, **le lundi de 14h à 17h** : Matthieu Angotti : 06 83 33 89 38 / Morgane Luraski : 06 16 62 09 13.